

## **Atelier thématique**

« Evaluation du cadre institutionnel et législatif de gestion des réserves de Biosphère de la zone ouest africaine »

Saint-Louis, Réserve de Biosphère transfrontière du Bas Delta du Fleuve  
Sénégal  
23 au 26 janvier 2006

### **Contexte**

Le premier atelier technique du réseau AfriMAB pour les pays francophones a eu lieu à Dakar du 28 septembre au 2 octobre 1999. Quatre thèmes avaient été débattus et parmi les recommandations figurait la création de groupes de travail thématiques capables de fédérer les membres du réseau sur des préoccupations communes.

Quatre groupes de travail ont ainsi été créés :

- Cadre législatif et réglementaire,
- Participation des partenaires et des acteurs sociaux et partage de revenus
- Recherche scientifique et renforcement de capacités,
- Les réserves transfrontières.

Chacune de ces thématiques a vu une certaine évolution et quelques unes ont des prolongements très concrets (création de 2 réserves de biosphère transfrontière, projet UNESCO-MAB/PNUE-FEM sur le renforcement de capacités scientifiques et techniques de 6 Réserves de biosphère en Afrique de l'Ouest, ERAIFT, bourse MAB pour jeunes chercheurs...).

### **Objectif de l'atelier**

Cet atelier vise à répondre à certains objectifs que s'était fixé le groupe de travail n° 1 : Cadre législatif et réglementaire et parmi lesquels figuraient notamment:

- faire l'inventaire des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des aires protégées et réserves de biosphère
- faire l'inventaire des modèles de cadres institutionnels et juridiques des réserves
- faire une analyse comparée des cadres institutionnels et juridiques
- évaluer la mise en oeuvre des objectifs de la stratégie de Séville

Un travail préliminaire a été confié au Chef de file du groupe de travail n° 1, M. Bonaventure Guedegbe, Point focal MAB- Bénin, qui a produit un document de travail intitulé : «Evaluation du cadre institutionnel et législatif de gestion des réserves de biosphère de la zone ouest africaine francophone».

Au cours de l'atelier, les pays participants seront invités à discuter le contenu de ce document de travail et, le cas échéant, à le compléter avec des informations pertinentes. Chaque pays aura la possibilité de faire une communication sur les aspects législatifs spécifiques nationaux qui n'auraient pas été soulevés dans le document de travail et qu'ils souhaitent mettre en lumière. Au cours des discussions, une attention particulière sera donnée au cas des réserves de biosphère transfrontières en raison de la dynamique actuellement en cours dans la sous-région (au moins 4 propositions en préparation).

### **Résultats attendus de l'atelier**

A l'issue de l'atelier les participants auront :

- complété les informations sur l'aspect institutionnel et législatif des RBs dans la sous-région
- évalué le cadre institutionnel et législatif de gestion des Réserves de biosphère de la zone ouest africaine
- émis des recommandations pour l'amélioration du cadre législatif et réglementaire pour une meilleure gestion des Réserves de biosphère au niveau national et/ou transfrontalier
- identifier les indicateurs/système de suivi de l'évolution des cadres juridiques

Il est prévu que le document de travail augmenté des résultats de l'atelier fera l'objet d'une publication.

### **Participants**

Les 11 pays suivants seront représentés : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo par leurs membres dans le groupe de travail et/ou membres du comité MAB. Des représentants de l'UEMOA, de l'UICN et du projet ECOPAS-Parc W seront aussi invités, ainsi que les chefs de file de 2 autres groupes thématiques.

**Au total il est prévu 21 participants.**